

La Cour Constitutionnelle du Pérou donne le feu vert à la procédure de destitution du président



Lima, 18 sept (RHC) La Cour constitutionnelle du Pérou a donné ce jeudi le feu vert tacite au processus parlementaire de vacance (révocation) du président Martin Vizcarra, en rejetant un recours en suspension.

La Cour a toutefois admis débattre et statuer sur la demande de fond du gouvernement, qui propose de limiter ou de réglementer le pouvoir actuellement illimité du Congrès de révoquer les présidents qui encourent en "incapacité morale permanente".

La décision a écarté la suspension de la procédure de vacance demandée par l'exécutif jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur la demande principale, qui invoque l'atteinte aux pouvoirs du dirigeant.

Ainsi, le Congrès doit débattre ce vendredi de la motion de vacances. Pourtant, selon les prévisions de la presse et les annonces politiques, elle n'atteindra pas les votes des deux tiers des membres du Congrès (87 sur 130).

La présidente du CT, Marianella Ledesma, a précisé que l'arrêt adopté à la majorité excluait la suspension de la procédure en cours, car il n'y a pas de risque de décision imminente de nature irréversible telle que le licenciement.

À cette fin, a-t-elle déclaré, la Cour a pris en compte les déclarations des dirigeants politiques et des porte-parole des bancs parlementaires qui avancent que demain ils ne voteront pas pour le poste vacant.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/234471-la-cour-constitutionnelle-du-perou-donne-le-feu-vert-a-la-procedure-de-destitution-du-president>



Radio Habana Cuba